

# DEVENIR MÉCÈNE ET SOUTENIR LE FESTIVAL DE FROVILLE



ÊTRE MÉCÈNE DU FESTIVAL DE  
MUSIQUE SACRÉE ET BAROQUE  
DE FROVILLE,  
C'EST SOUTENIR

UN **projet**  
**culturel**  
ET **patrimonial**  
**ambitieux,**

Comme pour beaucoup  
d'autres secteurs, la  
Culture peut désormais  
être soutenue par les  
particuliers, à travers le  
mécénat.

UN PROJET ORIGINAL,  
ENRACINÉ  
DANS UN UN SITE UNIQUE  
EN LORRAINE DONT LE  
RAYONNEMENT VA BIEN  
AU-DELÀ DU TERRITOIRE DE CE  
VILLAGE DE 120 HABITANTS.

## QUI PEUT DEVENIR MÉCÈNE ?

Entreprise ou particulier, le mécénat d'une association à but culturel permet de bénéficier d'un crédit d'impôt.

**NOUS ASSURONS AUX ENTREPRISES QUI S'ASSOCIENT AU FESTIVAL D'ÊTRE PRÉSENTES SUR NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION.**

### **Réduction d'impôts : dernier délai 31 décembre 2017**

Vous pouvez déduire de vos impôts 75 % de votre don, dans la limite de 531€ (plafond 2017).

Au-delà de cette limite, vous pouvez déduire 66 % de votre soutien (dans la limite de 20 % de vos revenus imposables).

Pour bénéficier de cet avantage sur vos impôts de 2017, vous devez nous l'envoyer avant le 31 décembre 2017.

**Avec un don de 30 €**

**vosre don vous revient à : 7,5 €**

**Avec un don de 100 €**

**vosre don vous revient à : 25 €**

L'association délivrera un reçu fiscal permettant de bénéficier du crédit d'impôt (CGI art.238 bis, CGI art.230 bis).

**UN DON, MÊME MODESTE CONTRIBUERA À RÉUNIR LES BUDGETS NÉCESSAIRES POUR DÉVELOPPER ET FAIRE PERDURER LE FESTIVAL.**

**OUI, JE SOUHAITE SOUTENIR LE FESTIVAL DE FROVILLE**

**FORMULAIRE DE DON** à compléter et à renvoyer

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

JE FAIS UN DON D'UN MONTANT DE :

€

Date et signature